



EXTRAIT DU
DELIBERATIONS DU COMITE DU
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN

Séance du 26 mars 2025

Délibération 2025-03-03

Affectation des résultats 2024 sur le
Budget 2025

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le vingt-six février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : M Virginie SERAIN, MM. Jean-Claude MARTIN, Antoine GRANGE, Jean-François GIMBERT, Christian ANSELME, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, René ALLAMAND, André SAINT MARCEL, Christian LEPINARD.

Délégué(e)s suppléants présent(e)s : Mme Cécile BOLY et M. Dominique DUBONNET

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSÉS

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Pierre AGERON et Michel PASSETEMPS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Laurence GODENIR et MM. Marc PAGET, Marc BRACHET.

Délégué(e)s suppléants présent(e)s : Mme Florence GONZALES et M. Michel LUCIANI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégué(e)s suppléants présent(e)s : Mmes Julie MONTCOUQUIOL et Gèneviève NIER et M. Jean-Pierre CAUQUOZ

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Délégués titulaires présents : Mme Isabelle VENDRASCO et Marie GIVEL. MM. François RAVOIRE, Jean-Pierre LACOMBE

Délégué(e)s suppléants présent(e)s : M. Jean-Pierre FAVRE

Monsieur Antoine GRANGE est nommé secrétaire de séance.

Délibération 2025-03-03 Affectation des résultats 2024 sur le budget 2025

Suite à la clôture du budget 2024, il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024
Il est proposé d'affecter l'excédent comme suit :

1) Section d'investissement :

Excédent cumulé d'investissement 2024 de 120 288,18 € sera maintenu à l'investissement et servira à financer les dépenses de cette section

2) Section de fonctionnement :

L'excédent cumulé de fonctionnement 2024 de 389 789,19 € sera maintenu à la section de fonctionnement et servira à financer les dépenses de cette section

Le Comité Syndical du SCoT du bassin annécien, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Abstention : 00

Affecte les résultats du Syndicat Mixte du SCOT du bassin annécien sur le budget 2025 de la manière ci-dessus énoncée.

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 26 mars 2025.

Le Secrétaire de Séance,


Antoine GRANGE

 Le Président


Antoine de MENTHON

de la réception en Préfecture le.....
et de la publication du
Le Président,